SUBVENTION CNDS 2020

Demande à effectuer du 13 Avril au 06 Juin 2020

Pour faire ma demande :
Se connecter ou créer le compte Asso à tout moment

https://associations.gouv.fr/le-compte-asso.html

https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login

Je suis un club

- Etre affilié à la FFPM pour la saison 2019/2020
- 1 seul dossier pouvant comporter 3 projets actions maximum
- Seuil minimum de demande de subvention : 1500€
- Apport à minima : 20 % du projet
- Le titre de la fiche action doit correspondre à une des actions du catalogue proposé par la FFPM

Projets faisant l'objet d'un dossier particulier dématérialisé sur mon Compte Asso et traités au niveau régional par les DRJSCS.

Les actions :

- Le plan « aisance aquatique »
-L'emploi
- L'apprentissage

Pièce à joindre au dossier

- Attestation d'affiliation à la FFPM
- La liste des dirigeants
- Coordonnées bancaires (RIB, ...)
- Rapport d'activité de l'année 2019
- Comptes annuels approuvés en 2019
- Les statuts
- Budget prévisionnel
- Rapport du commisaire au compte (si existant)

Fédération Française de PENTATHLON MODERNE

Principaux motifs d'inéligibilité :

- Dossier incomplet
- Seuil d'aide financière non atteint
- Non respect de code du sport notament éducateur sportif rémunéré non déclaré
- Réserve financière conséquente

Ne sont pas éligibles les actions suivantes :

- Accès au sport de haut niveau
- Les déplacements (sauf les Outre Mer)
- Achats de vetêments

Vous trouverez la fiche sur le site officiel de la FFPM, **onglet "vie des clubs et comités" :** ***https://www.ffpentathlon.fr/vie-des-clubs-et-comites/***

CONTACTS :

CTN en charge du développement
Eric MICHEL - ericmichel@ffpentathlon.fr

Chargée de misson développement
Margot LAPLAINE - margotlaplaine@ffpentathlon.fr